

05a

RAPPORT

OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE LA PETITE VOËVRE - ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL -

Conformément au traité de concession du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et ses différents avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2009.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le montant du bilan financier prévisionnel est resté globalement stable entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 (environ + 2,9%).

En 2009, la SAREMM n'a pas fait réaliser de travaux d'infrastructures.

Le Département de la Moselle a réalisé en 2009, en cofinancement avec la Ville de Metz, l'aménagement du carrefour giratoire boulevard Solidarité - rue des Potiers d'Etain. La déviation de la rue de la Baronète liée à cet ouvrage a été réalisée dans le cadre de cette opération. Ces travaux ont permis de requalifier la rue de la Baronète au droit de la zone d'activités. La Ville a par ailleurs engagé en 2009 et achevé à l'été 2010 la requalification du carrefour du Boulevard Solidarité avec la rue des Drapiers (zone ACTIPOLE) et la rue de la Mouée desservant la zone.

Les terrains disponibles fin 2009 représentent 2,6 ha incluant un terrain de 0,6 ha en compromis de vente signé avec SOMERGIE (en vue d'une extension d'activité).

Par ailleurs, les sociétés ATEMAX AKIOLIS et HOLCIM souhaitent acquérir chacune un terrain en vue de rénover leurs installations.

Pour mémoire, la superficie commercialisée sur l'ensemble de la zone s'établit à 13,9 ha à ce jour (sur 15,9 ha).

Les prévisions de recettes de charges foncières supérieures de 2,9% intègrent des terrains supplémentaires à commercialiser en extrémité Est de zone, suite à l'abandon par le Conseil Général de la Moselle des emprises réservées au projet routier de la RD4.

Le prix de cession des terrains à vocation économique approuvés en 2007 est maintenu à 30 €HT/m² pour le terrain de 6.310 m² en compromis de vente avec SOMERGIE, et à 35 €HT/m² pour les autres terrains compte tenu de leurs localisations.

La zone ne comporte ni emprunts ni avance de trésorerie (remboursée à la ville en 2002).

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 est équilibré à hauteur de 5 274 801 € TTC en dépenses et en recettes ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approver :

- le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 équilibré à hauteur de 5 274 801 € TTC en dépenses et en recettes incluant une participation financière définitive de la Ville de Metz d'équilibre des travaux primaires arrêtée à 39 650 €.

MOTION

**OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA PETITE VOËVRE -
ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 29 avril 1991 et ses avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, par lesquel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC de la Petite Voëvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2008,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2009 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

APPROUVE le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2009 de la ZAC de la Petite Voëvre, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 5 274 801 € TTC.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE